Matières à choisir

Par **lolo7**, le **05/08/2013** à **09:06**

Bonjour,

Je n'arrive pas à me décider, que me proposez-vous :

1er semestre (12 semaines) :

Unité I. Enseignements fondamentaux :
constituée par
trois
matières
choisies avec
Travaux dirigés(TD) parmi les matières suivantes :
- Droit social I (Droit du travail)
- Droit international public I
- Droit administratif des biens
- Droit civil : les biens
- Droit des sociétés I

Unité
d'enseignement II
:
constituée de deux matières choisies dans une liste
composée du droit judiciaire privé ainsi que des
matières non choisies en Unité I
- Langues vivantes I
(au choix : anglais,
allemand ou espagnol)

Unité d'enseignement libre

2ème semestre (12 semaines) :

Unité III Enseignements fondamentaux:
constituée par
trois matières
choisies avec TD
parmi les six matières suivantes :

- Droit social II (Droit du travail),
- Droit international public II,
- Libertés fondamentales,
- Droit civil : les contrats spéciaux,
- Droit administratif : la fonction publique,
- Droit des sociétés,

Unité
d'enseignement IV
:
constituée par
- Une matière
choisie parmi les trois de l'UE
III n'ayant pas été retenues
OU
Droit des sociétés II
Droit social II

Droit communautaire matériel
-Langue vivante I
(au choix : anglais, allemand
ou espagnol)

Unité d'enseignement libre

Quelles sont les matières utiles ? [smile17]

Merci.

Par **lolo7**, le **05/08/2013** à **09:06**

C'est de la l3.

Par **Occlumens**, le **05/08/2013** à **13:51**

Au semestre 1 j'aurais pris:
- TD Droit du travail 1
- TD Droit des sociétés 1
- TD Droit civil.

Et au semestre 2:
- TD Droit du travail 2
- TD Droit des sociétés 2
- TD contrats spéciaux

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **bulle**, le **05/08/2013** à **16:50**

Bonjour,

Toutes les matières proposées sont utiles. Il faut commencer à faire un choix en vue de votre future orientation professionnelle.

Par **lolo7**, le **05/08/2013** à **17:01**

D'accord. Mais si je mettais droit administratif en matières fondamentales, ça ne changerai rien au souhait de faire un parcours privé ? Sachant que je mettrais droit des scités en matière complémentaire.
Merci.

Par **bulle**, le **05/08/2013** à **18:17**

Ah ben si justement. L'approfondissement des matières de droit privé me semble indispensable pour continuer dans un parcours privé.
Comme je le dit souvent en L3 il faut commencer à faire un choix entre public et privé!

Par **lolo7**, le **06/08/2013** à **10:34**

Donc vous voulez-dire que je dois mettre plutôt le droit administratif en matières complémentaires ?

Par **Yn**, le **08/08/2013** à **09:48**

Je rejoins *bulle*, ta question n'a aucun sens *lolo7*. Si les étudiants sont libres de choisir certaines matières, c'est pour les responsabiliser, pour les forcer à questionner leur projet professionnel.

La L3 est considérée comme l'année du choix : tu as déjà étudié les basiques du droit privé (obligations) et du droit public (administratif), il faut opter pour l'une des deux orientations.

La L3 et le M1 sont deux années importantes car elles permettent de construire un parcours cohérent pour l'entrée en M2.

Partant, à toi de choisir, mais il faut d'abord clarifier ton projet futur, à tout le moins décider si tu penches plutôt pour le public ou le privé.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

N'hésite pas si tu as des questions.

Par **lolo7**, le **08/08/2013** à **12:04**

D'accord Yn. j'avoue que je ne comprenais plus rien. Oui j'ai d'autres questions. Voilà il paraît que le droit public offre peu de débouchés contrairement au droit privé qui en offre davantages. Cependant j'ai toujours été un peu plus forte en droit public qu'en droit privé et je commence sérieusement à penser à mon parcours professionnel par-là suite. Pour passer le crfpa faut-il prendre nécessairement un parcours privé comme me l'a dit un étudiant?

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés